

Principe du calcul de l'encours du client

Le calcul de l'encours client est automatique lors de la vie des commandes, il est mis à jour :

- Lors de la création / modification / solde d'une ligne de commande commerciale ou devis
- Lors de la validation des expéditions
- Lors de la confirmation des factures clients (si [paramètre FAC-GES-REG](#) non coché)

i Il est possible de désactiver cette mise à jour interactive via le paramètre général "[SCD-ECCLI](#)".

Il est alors possible de le lancer depuis le client ou en utilisant la fonction ENR-ACT-ENT.

Qu'est ce qui est pris en compte dans le calcul de l'encours ?

- un devis est pris en compte s'il n'est pas soldé, s'il n'a pas été transformé en commande, s'il intervient dans le calcul du CA et s'il n'est pas rattaché à une affaire ou si son type est paramétré sur l'affaire rattachée comme étant le type intervenant dans le CA:
 - **EC Devis** = *EC Devis + Montant TTC*
- une commande est prise en compte si elle n'est pas soldée et si elle intervient dans le CA :
 - **EC en commandes non facturées** = *EC en commandes non facturées + Montant TTC - Montant Facturé des commandes - Montant d'acomptes TTC disponible*
 - **EC Expédié** = *EC expédié + Montant expédié - Montant Facturé - Montant d'acomptes TTC disponible*

i Les montant d'encours en commande et les montants d'encours en commandes expédiées peuvent être négatifs à un instant t car les factures d'acomptes sont aujourd'hui pleinement prises en compte .

Quand est-ce que les commandes sont considérées comme réglées et ne sont plus prises en compte dans le calcul d'encours ?

Les factures sont considérées traitées comptablement (et réglées entièrement) quand le statut "Traité Compta" *CdeFacRegSta* est à oui sur la facture. Quand est-ce que ce statut passe à oui

?

- Si le paramètre général “FAC-GES-REG” est à non : le statut “Traité Compta” *CdeFacRegSta* passe à Oui dès que la facture est confirmée
- Si le paramètre général “FAC-GES-REG” est à oui: le statut “Traité Compta” *CdeFacRegSta* doit être géré manuellement par ENR-ACT-ENT

⚠ Si la facture est traitée en comptabilité (coche *CdeFacRegSta* à oui sur la facture), on considère que le montant global de la facture a été réglé. On ne peut pas connaître le montant précis qui a été réglé dans le cadre d'un règlement partiel. On va donc considérer le montant global de la facture comme étant le montant réglé à déduire de l'encours !

Si la facture n'est pas traitée en comptabilité (coche *CdeFacRegSta* à non sur la facture), rien n'a été réglé.
